

(N° 105.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1850.

(Voir les N° 158 et 250 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1850, à la somme de douze millions quatre-vingt-neuf mille cinq cent dix-huit francs quatre-vingt-dix-sept centimes (12,089,518 fr. 97 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 22 mai 1849.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) DELFOSSE.*

*Les Secrétaires,
(Signés) A. DU BUS.
CH. DE LUESEMANS.*

Tableau du Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice de 1850.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	172,150 »	12,400 »	
5	Matériel	23,000 »	»	240,550 »
4	Frais d'impression de recueils statistiques	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour.	6,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	ORDRE JUDICIAIRE.			
6	COUR DE CASSATION. Personnel.	215,000 »	5,500 »	
7	— Matériel.	5,250 »	»	
8	COUR D'APPEL. Personnel.	496,600 »	92,000 »	2,455,469 »
9	— Matériel.	18,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce.	1,005,895 »	59,284 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police	550,800 »	5,140 »	
	CHAPITRE III.			
	JUSTICE MILITAIRE.			
12	COUR MILITAIRE. Personnel.	16,070 »	10,475 51	
15	— Matériel.	2,000 »	»	64,114 11
14	Auditeurs militaires et prévôts.	29,819 »	2,211 80	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	5,540 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	646,585 »	»	679,000 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	52,615 »	»	
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	55,000 »	40,000 »	75,000 »

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE VI.				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré.	96,000	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>	5,000	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume. . .	9,000	»	108,000
CHAPITRE VII.				
PENSIONS ET SECOURS.				
22	Pensions civiles	10,000	»	
25	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	12,000	»	25,000
24	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus. . .	5,000	»	
CHAPITRE VIII.				
CULTES.				
25	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, bourses et demi-bourses affectées à ces établissements. . .	575,710	55	
26	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,068 fr., pour revenus de cures.	5,308,275	31	
27	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	594,000	»	50,000
28	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>).	47,871	»	
29	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . .	10,029	»	
30	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	8,600	»	
31	Frais de bureaux du consistoire central et dépenses imprévues.	900	»	
32	Pensions (premier terme) et secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens religieux et religieuses	28,000	»	
				4,221,585 86

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
33	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu. . .	30,000	»	
34	Subsides : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	85,000	»	
35	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire. . .	1,000	»	545,000
36	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	145,000	»	
37	Subsides pour le patronage des condamnés libérés. . .	50,000	»	
38	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.	120,000	112,000	
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	SECTION 1 ^{re} . — <i>Service domestique.</i>			
39	Frais d'entretien d'habillement et de nourriture des détenus.	1,060,000	500,000	
40	Gratifications aux détenus employés au service domestique	34,000	»	
41	Frais d'habillement des gardiens	16,000	»	
42	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	11,000	»	
43	Traitement des employés attachés au service domestique	420,000	»	
44	Frais d'impressions et de bureau	10,000	4,000	
45	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments.	160,000	470,000	
46	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	13,500	3,617,000
47	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons.	»	5,500	
48	Achat et entretien du mobilier dans les prisons. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus	88,000	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>			
49	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	570,000	»	
50	Gratifications aux détenus	165,000	»	
51	Frais d'impressions et de bureau	5,000	»	
52	Traitements et tantièmes des employés	85,000	»	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
53	Autres mesures de sûreté publique.	58,000	»	58,000
	CHAPITRE XII.			
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000	»	5,000
	Total du Budget du Ministère de la Justice. fr.	10,707,509 86	1,382,009 11	12,089,518 97